

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Evreux
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté A FOUBERT VISSERIE SAS
Voie du Testelet ZA des
Portes
27100 VAL DE REUIL

Dépôt effectué par :

Cabinet SOFINOR CABINET BOURON ET
ASSOCIES
104 chemin de Clères
BP 98
76233 BOIS GUILLAUME CEDEX

Numéro RCS : Evreux B 351 689 765

<25394/2000B00346>

Pièces déposées le 19/01/2009

Numéro : 2900187

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 01/09/2008
Révocation du directeur général

L'un des Greffiers associés



A. FOUBERT VISSERIE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 450.000 Euros
Siège social : Voie du Testelet
Z.A. des Portes

27100 LE-VAL-DE-REUIL

RCS EVREUX 351 689 765

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

**L'AN DEUX MILLE HUIT,
ET PREMIER SEPTEMBRE,
A DIX HEURES,
AU SIEGE SOCIAL.**

La société «SAS WILFRIED DEREN» Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,25 euros dont le siège est sis à LIMESY (76570) Hameau de la Tosse, 369 Rue de la Tosse, immatriculée au RCS de ROUEN sous le n° 433.644.333, représentée par Monsieur Wilfried DEREN, né le 13 Octobre 1972 à MONT SAINT AIGNAN, demeurant : 99 Impasse du Calvaire (76190) SAINT CLAIR SUR LES MONTS, associée unique de la Société par Actions Simplifiée «A. FOUBERT VISSERIE SAS ».

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à la révocation de Madame Sophie FOUBERT de ses fonctions de Directeur Général ;
- aux questions diverses ;
- aux pouvoirs à donner pour effectuer les formalités.

Monsieur le Président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide :

- de révoquer Madame Sophie FOUBERT de son mandat de Directeur Général, en application de l'article 19 des statuts,
- de ne pas pouvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et le Président, puis répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Le Président

Monsieur Wilfried DEREN

Copie certifiée conforme

Le Président



L'associée unique

La société «SAS WILFRIED DEREN »
représentée par Monsieur Wilfried DEREN